



rapport
d'activités
2023

agglo
VALAIS
CENTRAL

_ index

01 _ portrait	3
02 _ projets 2023	7
03 _ perspectives 2024	13
04 _ comptes 2023	14
05 _ remerciements	14

01 _ portrait

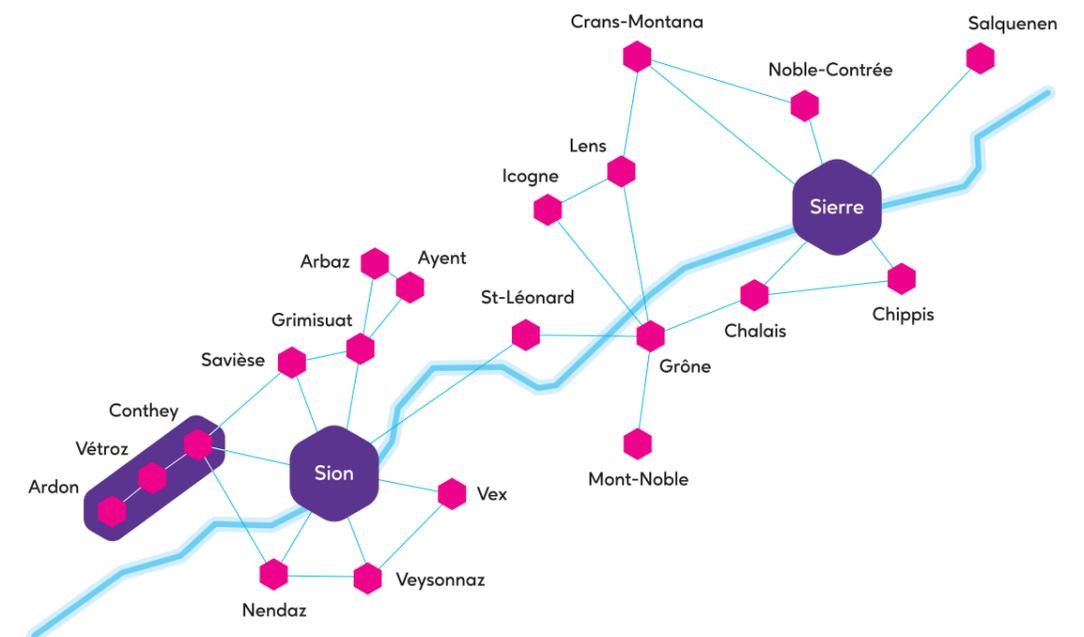
_ Association Agglo Valais central

Suite au succès du projet AggloSion (PA2), un Projet d'Agglomération (PA) plus large, intégrant les communes de la région de Sierre, a été imaginé. L'Agglo Valais central était née. Ce projet de troisième génération (PA3), déposé auprès de la Confédération en décembre 2016, fut accepté par Berne en septembre 2018.

Grâce à ces deux projets d'agglomération, plus de CHF 60 millions de cofinancement fédéral ont été obtenus pour améliorer les infrastructures en lien avec la mobilité.

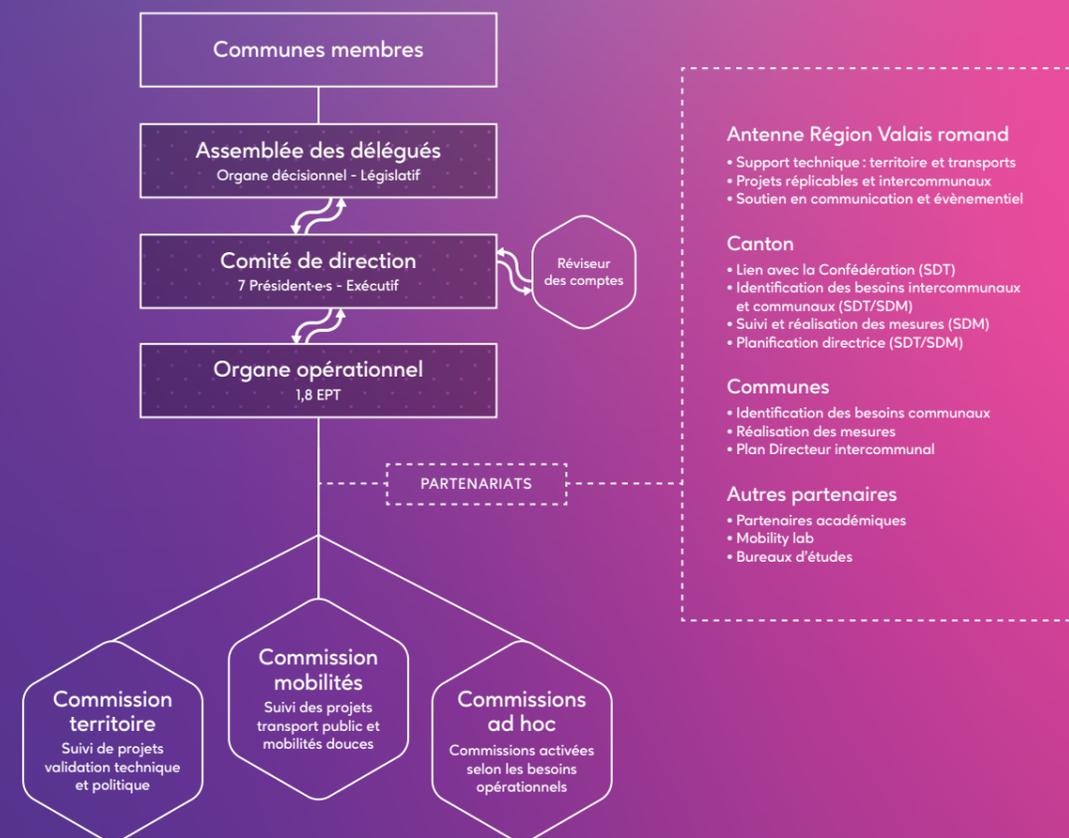
En septembre 2020, les communes de l'Agglo Valais central ont créé une association de communes, reconnue comme telle par le Conseil d'État au sens des articles 116 ss de la LCo.

Les communes de Lens, Icogne et Mont-Noble ont rejoint l'association Agglo Valais central lors de l'assemblée des délégués du 10 mai 2023. Désormais au nombre de vingt-deux, les communes membres ambitionnent de déposer un projet d'agglomération de cinquième génération (PA5).



Organisation

L'association Agglo Valais central comprend trois organes: un législatif (l'assemblée générale), un exécutif (le comité de direction) et un opérationnel (employés). Les employés sont intégrés à l'Antenne Région Valais romand.



Selon les statuts de l'association, chaque commune membre peut déléguer un représentant par tranche de 5'000 habitants pour siéger au sein de l'assemblée des délégués. Pour l'année 2023, les délégués suivants ont représenté leurs communes:

_ Arbaz	Jean-Michel Bonvin
_ Ardon	Stéphane Pannatier
_ Ayent	Christophe Beney
_ Chalais	Sylvie Masserey-Anselin
_ Chippis	Olivier Perruchoud
_ Conthey	Philippe Germanier Danny Jollien
_ Crans-Montana	Laurent Bagnoud Nicole Bonvin-Clivaz Rose-Marie Clavien
_ Grimisuat	Raphaël Vuigner
_ Grône	Didier Pannatier
_ Icogne	Martial Kamerzin
_ Lens	Patrick Lamon
_ Mont-Noble	Pierre-Alain Pannatier
_ Nendaz	Charles-Henri Fournier Frédéric Fragnière
_ Noble-Contrée	Justin Métrailler
_ Saint-Léonard	Nicolas Pralong
_ Salquenen	Gilles Florey
_ Savièse	Vincent Degen Vincent Reynard
_ Sierre	Stéphane Delaloye Pierre Kenzelmann Anthony Lamon Laurence Salamin
_ Sion	Christian Bitschnau Patrick Dondainaz Georges Joliat Vincent Kempf Raphaël Marclay Nadine Pardo-Gilliand Carole Schmid Marylène Volpi Fournier
_ Vétroz	Olivier Cottagnoud Stéphane Papilloud
_ Vex	Sébastien Menoud
_ Veysonnaz	Patrick Lathion

Le comité de direction est composé de sept personnes (présidents et présidentes de communes) nommées par l'assemblée des délégués. Cette dernière veille à garantir une juste représentation des différentes régions géographiques et économiques de l'agglomération. Pour l'année 2023, le comité de direction était composé de:

_ Philippe Varone	président de la Ville de Sion et président du comité de direction
_ Stéphane Ganzer	président de la Commune de Noble-Contrée et vice-président du comité de direction
_ Pierre Berthod	président de la Ville de Sierre
_ Pierre-Marie Broccard	président de la Commune d'Ardon
_ Sylvain Dumoulin	président de la Commune de Savièse
_ Christophe Germanier	président de la Commune de Conthey
_ Sylvie Masserey-Anselin	présidente de la Commune de Chalais

Les communes membres participent au fonctionnement de l'association Agglo Valais central à hauteur de trois francs par habitant.

La coordination de l'association Agglo Valais central est assurée par deux collaborateurs pour un taux d'occupation de 1.8 EPT (Equivalent Plein Temps). Ces postes sont reliés à l'Antenne Région Valais romand, avec laquelle une convention de prestations a été signée.

Stratégie 22-25

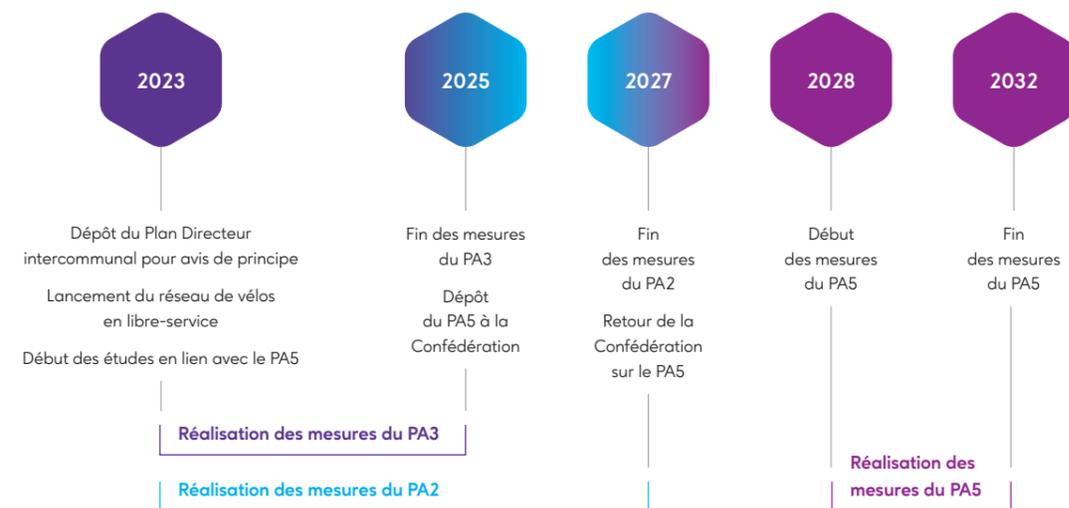
La stratégie 22-25 de l'association Agglo Valais central comprend seize actions, réparties au sein des quatre défis suivants :

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <p>01</p> <p>élaborer et déposer des projets d'agglomération</p> | <p>02</p> <p>coordonner et accompagner les communes dans la mise en œuvre des mesures retenues dans les projets d'agglomération</p> | <p>03</p> <p>élaborer et accompagner les communes dans la concrétisation des mesures proposées dans les Plans Directeurs intercommunaux</p> | <p>04</p> <p>Coordonner les projets intercommunaux en lien avec les transports publics et les mobilités douces</p> |
|---|--|--|---|



Parcourez la stratégie 22-25 complète en scannant ce QR code.

Les principales échéances sont rappelées dans le calendrier ci-dessous :



* PA = Projet d'agglomération (dépôt tous les 4 ans auprès de la Confédération)

02 projets 2023

En 2023, l'Agglo Valais central a mené une série de projets sur la base des défis et des actions retenus dans le cadre de la stratégie 22-25.



Nouvelle passerelle mobilité douce sur l'autoroute A9 à Sion, © d'varchitectes & associés

Mise en œuvre des mesures retenues dans les PA2 et PA3

Des réalisations de qualité pour les habitants du Valais central

Sur l'ensemble des mesures en cours de réalisation, dix se sont terminées durant l'année 2023, appuyées par un cofinancement fédéral de près de CHF 4 millions.

Dans le domaine de la mobilité douce, la nouvelle passerelle sur l'A9, reliant le parking des Echutes à l'hôpital de Sion, a été ouverte au public le 6 décembre 2023. A Sierre, l'esplanade de la Gare et son avenue, ont été requalifiées pour réduire le trafic individuel et redonner de la place aux piétons. De nombreuses infrastructures pour le stationnement des vélos ont également été installées dans les communes de l'Agglo Valais central.

En ce qui concerne les transports publics, un nouveau giratoire a été placé au centre funéraire, afin de permettre le rebroussement de la ligne 14 des Bus Sédunois. À Savièse, une place de rebroussement ainsi qu'un nouvel arrêt pour les bus ont également été aménagés à Saint-Germain.

Finalement, à Sion, la rue de l'Industrie a terminé sa mue. Cette artère desservant les bâtiments de la HES-SO

et de l'EPFL a été entièrement réaménagée afin d'en faire une zone de rencontre conviviale, dans laquelle les mobilités douces sont à l'honneur.

Le soutien de la Confédération se poursuit

En 2023, tous les dossiers déposés à Berne ont mené à la signature d'une convention de financement. La Confédération a donc donné son feu vert pour le démarrage de neuf mesures de mobilité. Grâce aux projets d'agglomération, des cofinancements à hauteur de CHF 982'000 ont été provisionnés.

Voici quelques exemples de projets approuvés l'année dernière :

- _ **Mesure M3.1o**
aménagement d'un abribus à la Crête de Brignon.
- _ **Mesure M4.3a**
deuxième étape de la piste cyclable entre Sierre et Chippis.
- _ **Mesure M4.9**
construction d'une vélostation au centre de Grimisuat.
- _ **Mesure M7.7**
requalification de la rue des Aubépines à Sion.
- _ **Mesure TP6**
réaménagement de l'interface de la gare de Saint-Léonard.



Avenue de la Gare réaménagée à Sierre, © Ville de Sierre



Nouvelle interface pour les bus à Saint-Germain, © Commune de Savièse



Rue de l'Industrie requalifiée à Sion, © Anne Colliard



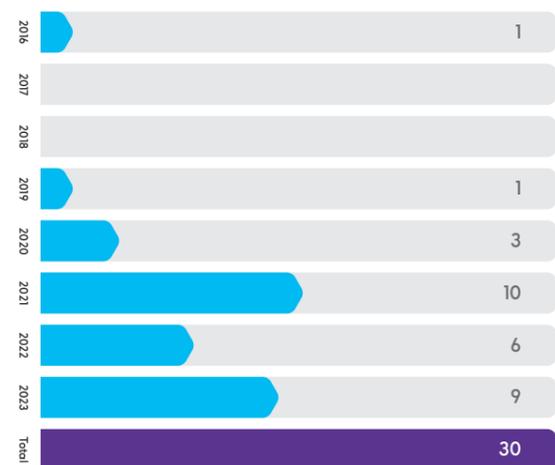
Zone de stationnement pour les vélos, © Anne Colliard

Etat de la mise en œuvre des projets d'agglomération au 31 décembre 2023

Les infographies ci-après dressent un état des lieux de la mise en œuvre des mesures retenues dans les PA2 et PA3.

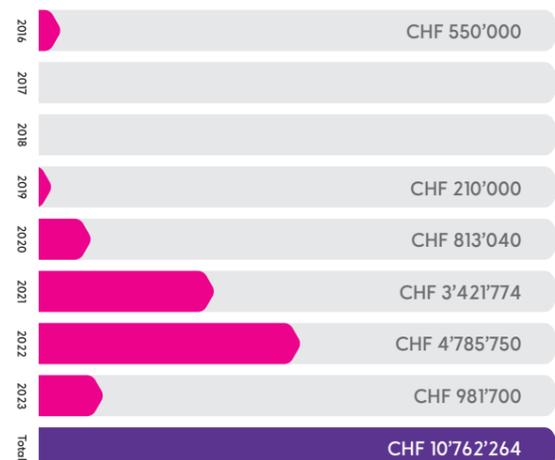
Etat des réalisations au 31.12.2023

Nombre de mesures démarrées entre 2016 et 2023

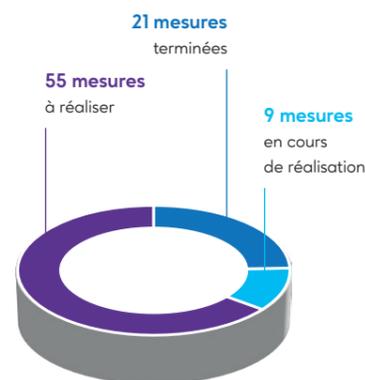


Etat du cofinancement au 31.12.2023

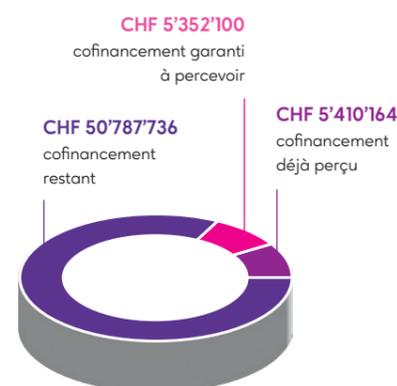
Montant du cofinancement provisionné par l'Agglo Valais central au lieu des communes



Etat de la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre des PA2 et PA3 au 31.12.2023



Etat du cofinancement obtenu dans le cadre des PA2 et PA3 au 31.12.2023



Plan Directeur inter-communal déposé pour avis de principe

Avec l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et l'approbation du Plan Directeur cantonal (PDcn), les Plans Directeurs intercommunaux (PDi) s'imposent comme des outils majeurs de coordination intercommunale pour les problématiques liées à la mobilité, l'environnement et l'aménagement du territoire.

Au niveau de l'Agglo Valais central, un appel d'offres a été lancé au printemps 2020 et a permis de désigner un groupement de mandataires dédié à la réalisation de ce projet complexe. Ce groupement est composé des bureaux Team+, Navitas Consilium, L'Atelier du paysage, Ecoscan et de la HES-SO Valais. Le Canton et les communes sont impliqués à travers un comité technique (CoTech) et un comité de pilotage (CoPil).

Une première version déposée à l'avis de principe

Après la validation du diagnostic et la réalisation de multiples ateliers de travail dédiés à l'élaboration des volets stratégiques et opérationnels, une première version du PDi Valais central a été soumise, à l'automne 2023, aux services cantonaux, pour avis de principe. Cette version propose aux communes de respecter, dans le cadre de la révision de leurs plans de zones (PAZ), sept stratégies globales, déclinées en quelques objectifs de principe.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces stratégies, huit mesures spécifiques sont proposées, déclinées en fiches d'appui et recommandations méthodologiques, dans les thématiques de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement ou de l'urbanisme. Utile pour améliorer les coordinations régionales, ce PDi sert également de base de réflexion pour l'élaboration du PA5.

Développement des transports publics

L'année 2023 a été consacrée, d'une part, à la mise en place de nouvelles offres dans le Valais central, et, d'autre part, à la poursuite des études relatives à la gouvernance et à la tarification.

Pour ces tâches, l'agglomération s'est appuyée sur un groupe de travail composé de techniciens communaux, de représentants des entreprises de transport public et de représentants du Service cantonal de la mobilité (SDM).

Nouveaux développements de l'offre de transports publics

Grâce à la bonne collaboration entre les partenaires, les améliorations suivantes ont été apportées à l'horaire 2023:

– Ligne 12.341 « Sion – Savièse »

ajout de 4 paires de courses supplémentaires du lundi au vendredi.

– Ligne 12.411 « Sierre – Chalais – Granges – Grône – Sion »

mise en place d'une nouvelle offre comportant 28 paires de courses quotidiennes.

– Ligne 12.412 « Sierre – Granges – Saint-Léonard – Sion »

mise en place d'une nouvelle offre comportant 9 paires de courses entre Sierre et Sion et 3 paires de courses entre Uvrier et Sion.

– Ligne 12.413 « Grône – Erdesson – Daillet »

mise en place d'une nouvelle offre comportant également des courses les week-ends.

– Ligne 12.422 « Sierre – Mollens – Montana – Crans »

ajout de 8 paires de courses supplémentaires entre Sierre et Venthône permettant un horaire cadencé aux 30 minutes aux heures de pointe.

– Ligne 12.428 « Granges – Lens »

ajout de 3 paires de courses supplémentaires.

_ Funiculaire 2225 «Sierre – Montana Gare»

lancement du nouveau funiculaire permettant la mise en place d'un horaire cadencé aux 20 minutes toute la journée.

Forte de ces acquis, l'Agglo Valais central, poursuit ses réflexions sur le développement de l'offre en transport public, en collaboration avec le Canton et les communes.

Réseau de vélos en libre-service

À la suite d'un appel d'offres remporté par la société Velospot, le réseau de vélos en libre-service de l'Agglo Valais central a été lancé le 1^{er} mai 2023. Il présente les caractéristiques suivantes :

- _ **13 communes** desservies entre Ardon et Salquenen;
- _ **90 stations** à disposition des cyclistes;
- _ **280 vélos** dont 190 équipés d'assistance électrique.

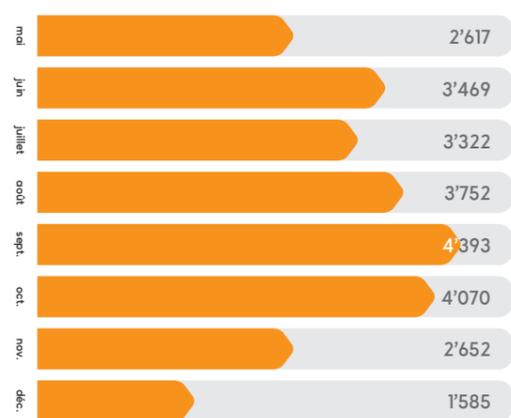
_ Des usagers conquis

Après huit mois d'utilisation, les premières statistiques montrent un fort engouement de la population du Valais central pour ce nouveau mode de déplacement.

Voici quelques chiffres marquants pour l'année 2023 :

- _ **1'690 usagers** se sont inscrits sur l'application dédiée;
- _ **70% des déplacements** ont une durée de moins de 10 minutes;
- _ **25'860 trajets** ont été réalisés dont 75% à l'aide de vélos électriques.

Répartition par mois des trajets réalisés durant l'année 2023



Répartition par commune des vélos empruntés et déposés durant l'année 2023

Commune	Nbre de stations	Nbre de vélos empruntés	Nbre de vélos déposés
Ardon	3	177	156
Chalais	3	339	420
Chippis*	1	29	22
Conthey	7	850	871
Grône	3	150	155
Nendaz (Aproz)	1	149	195
Noble-Contrée	6	541	502
Saint-Léonard	2	187	203
Salquenen	5	391	402
Savièse	9	413	286
Sierre	18	5'815	5'980
Sion	29	16'634	16'461
Vétroz	3	184	207
Total	90	25'860	25'860

* depuis le 1^{er} septembre 2023

03 _ perspectives 2024

_ La mise en œuvre des PA2 et PA3

Outre la poursuite des études en lien avec les transports publics, les mobilités douces et le Plan Directeur intercommunal, l'année 2024 sera consacrée à la réalisation des mesures de mobilité retenues dans les PA2 et PA3.

Ainsi, de nombreux projets devraient démarrer en 2024, par exemple :

_ Mesure M3.1

aménagement d'infrastructures pour les bus à Sierre, Nendaz et Veyras.

_ Mesure M4.5 : construction d'un cheminement

mobilité douce entre Sion et Uvrier.

_ Mesure R5 : réaménagement de la rue de

la Dixence à Sion.

Dans la continuité, d'autres projets importants devraient franchir l'étape de la mise à l'enquête dans le courant de l'année 2024 :

_ Mesure MD1

requalification de la T9 entre Pont-de-la-Morge et Sion.

_ Mesure M7.3

réaménagement de la traversée des villages de Botyre et Saint-Romain.

_ Mesure R18

réaménagement de la traversée des villages de Roumaz et Saint-Germain.

_ La réalisation des mesures paysage et biodiversité

Courant 2023, un appel à projets a été lancé afin de soutenir la réalisation de mesure permettant de promouvoir le paysage et la biodiversité dans l'Agglo Valais central. Au total neuf projets ont été proposés et retenus. Le sou-

tien financier du Canton et de la Confédération s'élève à CHF 187'500.

L'année 2024 sera donc marquée par la réalisation de ces mesures, sur le territoire des communes de Vétroz, Conthey, Sion, Savièse, Grimisuat, Ayent, Arbaz, Noble-Contrée et Chalais.

_ L'élaboration du PA5

En ce qui concerne le PA5, un appel d'offres lancé en février 2023 a permis de désigner le groupement de mandataires qui accompagnera l'agglomération dans la réalisation de ce projet d'importance régionale.

À la suite des premiers ateliers visant à définir les orientations stratégiques souhaitées pour l'Agglo Valais central, une liste de mesures à inscrire au PA5 a été proposée par les communes et le Canton.

Sur la base de l'échéance fixée par la Confédération, le calendrier suivant rythmera l'élaboration de ce projet :

_ Mai 2024

première version du PA5 et consultation auprès des communes et du Canton.

_ Septembre 2024

mise à l'information publique du projet.

_ Novembre 2024

validation finale par les exécutifs communaux.

_ Janvier 2025

approbation du PA5 par le Conseil d'État.

_ Février 2025

impression des documents à remettre à la Confédération.

_ Mars 2025

dépôt du PA5 à Berne.

04 _ comptes 2023

L'association Agglo Valais central a bouclé son exercice 2023 avec un bénéfice de CHF 50'397.10, soit CHF 487'895.90 de charges contre CHF 538'293.00 de revenus.

Selon l'article 8 des statuts de l'association, il appartient à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes après avoir reçu toutes les explications et réponses aux éventuelles questions.

La Fiduciaire des Alpes SA a révisé les comptes 2023. Sur la base d'un examen succinct, il n'a pas été relevé de faits qui laissent penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts.

Les comptes 2023 seront soumis à l'approbation des délégués, lors de l'assemblée générale agendée au mercredi 15 mai 2024.

05 _ remerciements

L'organe opérationnel de l'Agglo Valais central tient à adresser ses remerciements à celles et ceux qui font vivre ce projet. En particulier aux membres du comité de direction et de l'assemblée des délégués, aux communes de l'association Agglo Valais central, à l'Antenne

Région Valais romand et au Canton du Valais, à travers ses Services de la mobilité (SDM), du développement territorial (SDT) et de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI).

